

**SCCV Cannes-Ecluse/Chemin des Graviers**  
127 Avenue du Général de Gaulle  
92207 NEUILLY SUR SEINE

Nos Réf. : YR/CHB/SR/22/08/346

## Avis sur permis d'aménager

**Permis d'aménager :** PA 077 061 22 00001

**Nom du demandeur :** SCCV Cannes-Ecluse, 127 Avenue du Général de Gaulle 92207 NEUILLY-SUR-SEINE

**Adresse des Travaux :** D606 – Chemin des Graviers / Chemin de la Sablière – 77130 CANNES-ECLUSE

**Description des travaux :** Découpage parcellaire en vue de la viabilisation du site

**Déposé le :** 05/08/2022, **Reçu ST le :** 05/08/2022

### Avis favorable sous réserve d'études complémentaires :

- Gestion des Eaux Pluviales (EP)** (respect du principe zéro débit de fuite dans les réseaux existants) : le pétitionnaire doit produire une étude de dimensionnement des ouvrages correspondant à minima à une pluie décennale à l'échelle du projet global et de chaque lot à bâtrir, ainsi que les préconisations qui seront insérées dans le règlement d'aménagement de chaque lot.
- Raccordement au réseau d'adduction eau potable** : une modélisation devra être réalisée permettant de vérifier la capacité actuelle du réseau à subvenir aux besoins du projet. Pour ce faire, une analyse précise des besoins de chaque lot devra être réalisée.
- Raccordement au réseau d'assainissement** : une modélisation devra être réalisée permettant de vérifier la capacité actuelle du réseau à répondre aux besoins du projet. Pour ce faire, une analyse précise des besoins de chaque lot devra être réalisée avec précision.
- Gestion des flux routiers internes et externes** : le pétitionnaire doit réaliser une étude de circulation (volume, flux, trafic...) en vue d'élaborer un schéma de circulation à l'échelle de la commune compte tenu de l'impact du projet au regard de la taille de la commune et plus particulièrement le secteur des rues des Ecoles et le raccordement avec la voie de déserte de la ZAC des Tournesols.

La CCPM recommande au pétitionnaire de :

- s'assurer des rayons de giration pour les camions ordures ménagères et les transports en commun,
- justifier l'absence de remontée de file sur le futur giratoire avec le RD 606 depuis le giratoire intérieur du projet
- d'éviter le revêtement de liaisons piétons/vélos en béton sablé ou sable stabilisé et de préférer des enrobés noirs BB 0/6

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition,

**Le Vice-président délégué à la voirie,**



**Yves ROY**